

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
du 4 mars 2020 à Moustiers Sainte Marie**

Présents : Bernard CLAP : Trigance ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Antoine FAURE : Aups ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Christiane PHILIBERT : Vinon sur Verdon ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Danielle URQUIZAR : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence ; Gilles MEGIS : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Jean BACCI : Conseil régional Provence alpes Côte d'azur ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jean-Paul GOLÉ : Castellane ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Jean-François FERRACHAT : La Roque Eclapon

Ont donné pouvoir : Charles Antoine MORDELET (Aiguines) à Bernard CLAP ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougion) à Michèle BIZOT GASTALDI ; Annick BATTESTI (La Bastide) à Jean-François FERRACHAT ; Nathalie PEREZ-LEROUX (conseil départemental du Var) à Antoine FAURE

1. Approbation du compte rendu de la séance du 22 janvier 2020 à Moustiers Sainte Marie

2. Convention d'autorisation d'occupation temporaire agricole entre le GAEC Ferme de Fabrigoules, le Parc naturel régional du Verdon et le Conservatoire du littoral

Les membres du Bureau approuvent les conventions d'occupation temporaires agricoles avec le GAEC Ferme de Fabrigoules :

- Au titre de l'usage des terres cultivables et leur activité maraichère pour une durée de 3 ans et moyennant une redevance annuelle de 98,72 € ;
- Au titre de l'usage de la ferme et de l'activité d'élevage caprin fromager pour une durée de 9 ans et moyennant une redevance annuelle de 6219,30 €.

3. Convention d'autorisation d'occupation d'une maison d'habitation « Maison Courbon »

Les membres du Bureau approuvent le renouvellement de la convention d'occupation de la « Maison Courbon » avec Julie LEDOUX et Benoit PAYOT pour une durée de 9 ans et moyennant une redevance mensuelle de 450 €.

4. Tarifs appliqués sur la Ferme pédagogique et le Domaine de Valx – année 2020

Pour les groupes accompagnés (visites et ateliers sans achats de matières premières)

Intervention à la journée : 280 € / Intervention à la ½ journée : 160 €

+ forfait « matières premières transformation confiseries et PAM » : 100 €

ATELIERS SUR INSCRIPTION	Adulte + 18 ans	Tarifs réduits (chômeurs / étudiants) *	Enfants de 6 à 18 ans	Enfants de moins de 6 ans
	Tarifs par personne et nets de taxes (TVA applicable)			
Animation simple	6 €	5 €	3 €	gratuit
Atelier nécessitant peu de matière première (type découverte des plantes aromatiques et médicinales : plantes, conservation, séchage, cueillette, sel aromatique)	12 €	8 €	6 €	gratuit
Atelier nécessitant plus de matière première (type atelier transformation fromagère, transformation PAM, transformation fruits)	15 €	12 €	8 €	gratuit

* Sur présentation d'un justificatif

5. Convention de mise à disposition à titre payant entre le Parc et la ville de Digne-les-Bains dans le cadre du projet de La routo

Les membres du Bureau valident la convention de mise à disposition avec la ville de Digne dans le cadre du projet La Routo dont l'objectif est de mêler une interprétation culturelle d'éléments actuels et anciens, grâce à une coopération avec la ville porte de Digne et le CAIRN (direction culturelle).

6. Mise en place de la navette des Gorges du Verdon → Point ajourné

7. Soutien et participation à la candidature au label et à l'animation d'un Groupement d'Intérêt Ecologique et Economique par l'association d'agriculteurs AGRILINC

Un collectif d'une trentaine d'agriculteurs est mobilisé dans le programme REGAIN et parmi ceux-ci, un collectif s'est structuré dans une association AGRILINC avec une vingtaine de ces agriculteurs pour expérimenter et échanger autour des pratiques agricoles plus écologiques. L'Etat a créé un label pour valoriser ces collectifs en créant des GIEE et va soutenir leur animation et leur programme de recherches et d'expérimentation (vers des pratiques culturelles plus écologiques et des essais de diversification). C'est dans ce cadre qu'il est proposé de répondre à l'appel à projet qui permet de financer l'animation du GIEE.

Le Parc étant animateur du projet REGAIN avec la Chambre d'Agriculture, Supagro, et la SCP, en particulier sur le volet sol et biodiversité, il est proposé par les agriculteurs et le Parc que ce dernier les accompagne dans le développement

du GIEE. Le label permettra de poursuivre ces expérimentations et valorisera les actions des agriculteurs, et leur ouvrira quelques avantages pour leur installation ou leur équipement.

Décision : les membres du Bureau approuvent la candidature du Parc à l'appel à projet et valident l'opération ainsi présentée.

8. Convention de délégation du PI avec la DLVA → Point ajourné

9. Dossiers de demande de subvention

Les membres du Bureau, approuvent les actions et plans de financements qui suivent :

- Demande de soutien financier à la Fondation l'Occitane AAP 2020 : Agro diversité fruitière du Verdon
Coût total TTC : 43 000 € / Fondation l'Occitane : 10 000 € / Autofinancement (ingénierie) : 33 000 €
- Modification de plan de financement « Le réseau national pour l'agroforesterie, REUNIR-AF » relative à l'appel à projets (AAP) 2018 de mobilisation collective pour le développement rural (MCDR)
Coût total TTC : 4 869,25 € / FEADER 4 018,00 € / Autofinancement 851,25 €
- Expertise préalable pour améliorer la favorabilité de gîtes pour le Petit rhinolophe
Coût total TTC pour 4 gîtes : 5 000,00 € / Etat : 5 000,00 €
- Appel à projet de la Région « Sauvons nos abeilles et nos pollinisateurs » (sur 2 ans)
Coût total TTC : 181 744,50 € / Région : 145 395,60 € / Autofinancement : 36 348,90 € partagé entre les partenaires
- Appel à projet de la Région « Adaptation au changement climatique pour préserver la biodiversité »
Coût total TTC : 22 000 € / Région 17 600 € / Autofinancement : 4 400 €
- Plan de gestion sédimentaire et des espaces de bon fonctionnement moyen Verdon et bas Verdon
Coût total TTC : 150 000 € / Agence l'Eau 105 000 € / Région 15 000 € / Autofinancement (dont EDF 10 %) 30 000 €
- Suivi dynamique du haut Verdon dans le cadre du plan de gestion sédimentaire : suivi du transport solide, de l'incision et de l'évolution des tressages
Coût total TTC 45 000 € / Agence de l'Eau 31 500 € / Région : 4 500 € / Autofinancement 9 000 €
- Etude pour l'activation de réservoirs sédimentaires sur le Haut Verdon
Coût total TTC 30 000 € / Agence de l'Eau 21 000 € / Région : 3 000 € / Autofinancement : 6 000 €
- Technicien naturaliste zones humides (9 mois)
Coût total TTC 29 250 € / Agence de l'Eau 26 618 € / Autofinancement 2 633 €
- Aménagements complémentaires des abords de la grange de Valx
Coût total HT : 62 500 € / Région : 50 000 € / Autofinancement : 12 500 €
- Dossier investissement – Matériels d'intervention pastorale - partie varoise du dispositif des bergers d'appui
Coût total TTC : 3 840 € / Cout total HT : 3 200 € / Région : 2 560 € / Autofinancement : 640 €
- Panneaux A51
Coût total HT 20 000 € / Région 16 000 € / Autofinancement 4 000 €
- Appel à projet Agence Régionale de la Santé –DREAL autour de la santé et de l'alimentation
Coût total TTC : 25 544,00 € / ARS – DREAL : 17 880,80 € / Autofinancement : 7 663,20 €

10. Cotisation 2020 à l'association Vélo Loisir Provence (VLP)

Les membres du Bureau approuvent le renouvellement de l'adhésion à VLP pour un coût de 7 000 €.

11. Convention de partenariat avec Radio Verdon 2020

Les membres du Bureau approuvent le renouvellement de la convention de partenariat avec Radio Verdon au titre de l'année 2020 et représentant un coût de 3000 € inscrits au BP 2020.

12. Convention avec Altermondo pour l'Almanach du Verdon

Les membres du Bureau approuvent la signature d'une convention avec les éditions Altermondo de manière à percevoir les droits d'auteur de « l'Almanach du Verdon ».

13. Remboursements des autorisations d'absences et décharges de service pour exercice d'un mandat syndical

Les membres du Bureau décident de solliciter le remboursement par le CDG 04 des décharges de services (et frais inhérents) et autorisations d'absence accordées aux agents élus au sein des instances territoriales ou désignés par les organisations syndicales représentatives.

Pour affichage,
Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 11 Mars 2020

Le Président,
Bernard CLAP

